

FICHE DE POSTE RECRUTEMENT

D'UN/UNE ATER Attaché(e) Temporaire d'Enseignement et de Recherche

Statut	ATER
Section CNU	21 ^e section
Durée du recrutement	1 an
Début du contrat	01/09/2025
Localisation	Université Bordeaux Montaigne, PESSAC
Composante d'affectation	Département
Filière de formation concernée	Section Histoire ancienne
Laboratoire de Recherche de rattachement	UMR 5607 Ausonius

Date limite d'envoi des dossiers

1^{er} juillet 2025 17h00

Envoi des dossiers par voie dématérialisée :

https://extranet.u-bordeaux-montaigne.fr/rita_fo/?num_cg=67&num_form=1

Conditions de recrutement :

Les attaché-es temporaires d'enseignement et de recherche (A.T.E.R.) sont régi-es par le décret n° 88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attaché-es temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Obligations de service :

L'ATER recruté-e aura un contrat comprenant 192h de cours, il/elle participera aux diverses obligations qu'implique son activité d'enseignement : encadrement des étudiant-es, contrôle des connaissances et examens.

Enseignement et besoins pédagogiques :

L'ATER recruté(e) sera appelé à assurer un service complet en **histoire romaine** dans le cadre des enseignements/TD de 1^{ère}, 2^e et 3^e année de licence d'histoire, correspondant aux thèmes d'histoire politique, économique et sociale tels que présentés dans l'offre de formation de l'Université Bordeaux Montaigne. Il ou elle sera aussi appelé(e) à intervenir dans la cadre de la préparation du CAPES externe aux niveaux MEEF 1 et 2.

Activité de recherche :

FICHE DE POSTE RECRUTEMENT

D'UN/UNE ATER Attaché(e) Temporaire d'Enseignement et de Recherche

Le profil de chercheur de l'ATER recruté(e) devra lui permettre de s'intégrer dans les axes de recherche de l'UMR 5607 Ausonius.